

Paris, 24 août 1946
16 rue Spontini, 16°

*Mme Choquet
a pour copie de l'lettre qu'il
vous prie
Lheureux*

Cher Monsieur,

Je m'excuse de vous écrire encore, et je m'excuse d'autant plus que, dans une certaine mesure, je m'occupe de choses qui ne me regardent pas, mais, étant donné nos relations, je me permets de vous parler très franchement.

A la veille de la nouvelle année scolaire, et à la veille des troisièmes concours d'entrée à l'Ecole de l'Administration, j'ai fait pour moi-même et pour le Conseil d'Administration de l'Ecole un bilan des résultats de la réforme entreprise l'an dernier.

Du côté de l'Ecole, c'est, dans l'ensemble, un succès.

Du côté de la réforme administrative, le travail est également en bonne voie, et je crois que les élèves, à la sortie de l'Ecole, trouveront des carrières intéressantes et un avenir assuré, autant qu'un agent peut être assuré à l'heure actuelle.

Il reste un point noir : c'est celui des Instituts d'Etudes politiques. Celui de Paris fonctionne bien, et pour cause ! J'ignore ce que sera l'année prochaine celui de Strasbourg, mais, de toutes façons, il ne peut avoir un grand rayonnement. Le succès de la réforme administrative, et dans une large mesure le succès de l'Ecole, dépendent à mon sens maintenant de la création en province d'Instituts qui viennent alléger la tâche de l'Institut de Paris et donner auprès des Facultés de Droit et des Facultés de Lettres, l'enseignement politique, économique et social qui, ainsi que vous le savez, fait défaut, ou, plus exactement, n'est pas assez bien organisé.

Monsieur Augé
Directeur de l'Enseignement Supérieur
au Ministère de l'Education Nationale

J'ajoute que l'Ordonnance du 9 Octobre prévoit expressément la création de deux Instituts en novembre 1946, et qu'il n'est pas de bonne politique de laisser une loi sans application.

Je crois que votre Direction est saisie de différents projets. Il est indispensable de statuer prochainement, car il ne suffit pas d'ouvrir un Institut, il faut encore avertir les professeurs, prévenir les étudiants ; sinon, nous risquons le défaut très grave d'établir quelque-chose avec toutes les chances d'échouer, et la nécessité, l'année prochaine, de remonter un courant.

A l'origine, je n'étais pas favorable à un assez grand nombre d'instituts, et j'en voyais, dans l'ensemble de la France, quatre ou cinq au maximum. Peut-être cette vue était-elle un peu théorique, et convient-il, au contraire, d'envisager dès maintenant que le nombre des Instituts pourra être de six ou sept pour le territoire, sans compter un ou deux en Afrique du Nord.

J'ai su par Jeanneney qu'à Grenoble un groupe de professeurs étaient prêts à s'atteler à cette tâche ; à Rennes, il en est également question. D'autre part, il est à peu près indispensable d'avoir quelque-chose dans le Sud-Ouest, à Toulouse ou à Bordeaux. Pour prendre sa décision, surtout à l'heure actuelle, il faut d'abord compter sur l'existence ou la non existence de professeurs, tant au Droit qu'aux Lettres, et en même temps sur le nombre d'étudiants.

Ne voyez dans cette lettre que le désir que vous comprendrez, je pense, de voir la réforme du 9 octobre se développer et se compléter sans difficultés. Je souhaite que vous puissiez réussir dans cette tâche qui, je le sais, n'est pas simple.

pendant l'année scolaire 1946-47 en même temps que des indications relatives aux enseignements prévus pour 1947-48.

Comme je ne suis pas absolument sûr que le recteurat vous ait transmis les procès verbaux des séances précédentes, je les joins également.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression respectueuse de ma fidèle amitié.

J.-M. Jeanneney

à M. Auger
directeur de
l'enseignement supérieur.